

LVMH

LVMH va saisir la justice américaine contre Tiffany du fait de sa mauvaise gestion de la crise.

Paris, le 10 septembre 2020

LVMH a pris connaissance avec étonnement de l'action en justice déposée contre le groupe par Tiffany devant le tribunal civil du Delaware. LVMH estime que cette action est totalement infondée. Elle est manifestement préparée de longue date par Tiffany et a été communiquée d'une manière trompeuse pour les actionnaires et diffamatoire. LVMH s'en défendra vigoureusement. La longue préparation de cette assignation montre la mauvaise foi de Tiffany dans ses relations avec LVMH. L'essentiel de cette action repose sur les reproches faits par Tiffany à LVMH de ne pas avoir agi avec diligence pour l'obtention des autorisations administratives relatives aux règles anti-trust à travers le monde. Cette accusation n'a aucune substance et LVMH le démontrera devant le tribunal civil du Delaware. A cet égard, la notification à Bruxelles interviendra, comme prévu, dans les prochains jours et cette date résulte simplement du planning fixé avec la commission européenne elle-même, ce que Tiffany sait parfaitement. Et il est légitime de penser que son autorisation sera obtenue courant Octobre.

Le conseil d'administration de LVMH, au-delà des éléments déjà évoqués, a eu l'occasion d'examiner la situation économique actuelle de Tiffany et sa gestion de la crise. Il a constaté que ses résultats du premier semestre et ses perspectives pour l'année 2020 sont mauvais, et significativement inférieurs à ceux des marques comparables du groupe LVMH pendant la période.

LVMH sera donc amené à mettre en cause la gestion de la crise par le management de Tiffany et son conseil d'administration. LVMH estime, entre autres, que cette période est affectée par une situation de force majeure (material adverse effect), que Tiffany n'a pas suivi un cadre normal de gestion (ordinary course of business), notamment en distribuant des dividendes substantiels alors que la société était en perte et que les opérations et l'organisation de cette société n'ont pas été préservées (not substantially intact).

Le groupe LVMH confirme donc, que les conditions nécessaires à la réalisation de l'acquisition de Tiffany ne sont pas réunies.

LVMH

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est présent dans les Vins & Spiritueux au travers notamment des Maisons Moët & Chandon, Dom Pérignon, Veuve Clicquot Ponsardin, Krug, Ruinart, Mercier, Château d'Yquem, Domaine du Clos des Lambrays, Château Cheval Blanc, Colgin Cellars, Hennessy, Glenmorangie, Ardbeg, Belvedere, Woodinville, Volcán de Mi Tierra, Chandon, Cloudy Bay, Terrazas de los Andes, Cheval des Andes, Cape Mentelle, Newton, Bodega Numanthia, Ao Yun, Château d'Esclans et Château du Galoupet. Le secteur Mode et Maroquinerie inclut les marques Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Celine, Loewe, Kenzo, Givenchy, Pink Shirtmaker, Fendi, Emilio Pucci, Marc Jacobs, Berluti, Nicholas Kirkwood, Loro Piana, RIMOWA, Patou et Fenty. LVMH est présent dans le secteur des Parfums et Cosmétiques avec les marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Kenzo Parfums, Parfums Loewe, Benefit Cosmetics, Make Up For Ever, Acqua di Parma, Fresh, Fenty Beauty by Rihanna et Maison Francis Kurkdjian. Le groupe d'activités Montres & Joaillerie est constitué des marques Bvlgari, TAG Heuer, Chaumet, Dior Montres, Zenith, Fred et Hublot. LVMH est également actif dans la distribution sélective ainsi que d'autres activités au travers de DFS, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Groupe Les Echos, Cova, Le Jardin d'Acclimatation, Royal Van Lent, Belmond et les hôtels Cheval Blanc.

CONTACTS LVMH

Analystes et investisseurs Chris Hollis LVMH + 33 1 44 13 21 22	Médias Jean-Charles Tréhan LVMH + 33 1 44 13 26 20 Nik Deogun, Jonathan Doorley Brunswick Group +1 212 333 3810
---	--